

Chambéry, le 27 septembre 2024

SESSION PLÉNIÈRE

L'Assemblée départementale a voté le budget de fonctionnement 2025 des collèges et la création d'un Comité départemental du tourisme de la Savoie.

Les 38 Conseillers départementaux ont voté ce matin, en session plénière, 8,1 M€ de crédits de fonctionnement pour les collèges publics et privés de Savoie pour l'année 2025. Avec l'arrêt des coopérations bi-départementales du Conseil Savoie Mont Blanc et la liquidation en cours de l'Agence Savoie Mont Blanc, ils ont également adopté la création d'un Comité départemental du tourisme de la Savoie. Cette association aura pour objet de reprendre et poursuivre, à l'échelle savoyarde, les actions ou outils ayant contribué au succès de la destination Savoie Mont Blanc et à sa notoriété en tant que destination touristique et de loisirs.

Partenaire clef des 46 collèges de Savoie, le Département assure l'entretien, la rénovation, l'équipement des bâtiments et la restauration scolaire pour les 13 000 élèves demi-pensionnaires. Au-delà des dépenses qu'il engage, aux côtés des services de l'Éducation nationale, pour offrir aux élèves un cadre d'enseignement optimal, le Département attribue chaque année des crédits de fonctionnement aux établissements. Ceux-ci s'élèvent pour 2025 à **8,1 M€** :

- **1,9 M€ pour les 8 collèges privés** dont les classes sont sous contrat d'association avec l'État. Cette dotation est destinée à assurer leur fonctionnement matériel et participer aux dépenses de personnels.
- **6,2 M€ pour les 38 collèges publics** afin de financer leurs dépenses courantes, celles liées à la petite maintenance et l'entretien des bâtiments ou encore à l'espace numérique de travail (ENT) maclasseensavoie.fr. Cette dotation vient s'ajouter aux dépenses de personnels techniques **de plus de 12 M€** qui sont intégralement prises en charge par le Département.

Sur ces 6,2 M€ de crédits de fonctionnement pour les collèges publics, **1,6 M€ vise à soutenir ponctuellement les établissements qui dans un contexte d'inflation voient augmenter leurs dépenses de fluides énergétiques et celles des matières premières nécessaires à la restauration scolaire.** Cette enveloppe intègre également une subvention pour favoriser les achats de produits de qualité et/ou bio dans le cadre de la loi Egalim pour une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Pour les parents, le tarif de la restauration scolaire demeure attractif et la part prise en charge par le Département pour les repas des demi-pensionnaires et des internes représente une enveloppe annuelle de **11,5 M€**.

Le Comité départemental du tourisme de la Savoie : nouvel outil pour la promotion et la communication touristique du territoire de la Savoie.

C'est une page qui se tourne pour l'association Savoie Mont Blanc tourisme créée en 2006 puis rebaptisée Agence Savoie Mont Blanc. Avec la fin des coopérations bi-départementales du Conseil Savoie Mont Blanc et la liquidation en cours de l'ASMB, le Département crée une nouvelle structure associative dédiée à la promotion touristique de son territoire.

Quelles missions ?

Elle sera chargée de la promotion et la communication touristique du territoire départemental de la Savoie aux plans local, régional, national et international. Parmi ses nombreuses missions : participation à des événements promotionnels en France comme à l'étranger ; animation des acteurs du tourisme ; études, travaux prospectifs et adaptation des stratégies pour un tourisme durable et un tourisme jeune ; promotion des produits et savoir-faire locaux...

Quelle gouvernance ?

L'association sera constituée de 8 représentants du Conseil départemental de la Savoie au sein de son assemblée générale, en tant que membre fondateur, dont 6 siégeront au conseil d'administration. Ce Comité départemental du tourisme de la Savoie sera présidé par un conseiller départemental.

14 autres administrateurs pourront intégrer la structure, représentant notamment les chambres consulaires, les filières savoyardes touristique, culturelle, agricole, économique et environnementale ou encore les collectivités locales.

Quelles ressources humaines ?

Le Département de la Savoie souhaite reprendre une vingtaine des personnels de l'Agence Savoie Mont Blanc. Ceux-ci seront sollicités pour intégrer la nouvelle association.

Quel financement ?

L'association sera financée en grande partie par le Département sous la forme de subventions. Elle pourra aussi compter sur d'autres ressources telles que des subventions publiques et des fonds européens.